

# La Tribune



Bulletin d'information du Conseil local FCPE  
des parents d'élèves du collège et du lycée Charlemagne

**La FCPE Charlemagne  
vous propose deux rencontres**

## **RÉUNION DE RENTRÉE**

**ouverte à tous les parents du collège et du lycée**

Le Proviseur sera présent pour répondre aux questions

**Mardi 8 septembre 2009 à 17h30**

Salle 106 du collège

## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ADHÉRENTS**

Axes de travail, désignation des candidats au C.A.

Élection du bureau de la FCPE

**Samedi 19 septembre 2009 à 9h30**

Salle 106 du collège

# Collège



**Collège Charlemagne**

13 rue Charlemagne 75004 Paris  
tél 01 53 01 98 50

**Lycée Charlemagne**

14 rue Charlemagne 75004 Paris  
tél 01 53 01 98 30

*Site Internet de la cité scolaire Charlemagne: [www.lycee-charlemagne.fr](http://www.lycee-charlemagne.fr)*

**Proviseur : Monsieur MUÑOZ**

**Proviseur-Adjoint du lycée : Monsieur BARCELO**  
**Principale-Adjointe du collège : Madame OPINEL**

**Intendance : Sylviane LAMANT, Martine ZASLAVSKY**

**Médecin: Dr Marie-Claude VERGNE**

**Assistante Sociale: Mme Véronique FETY**

**Infirmière : Martine BIRAULT**

**Conseillers Principaux d'Education (CPE) :**

**Collège : Madame DION**

**Lycée : Madame PONCET et Monsieur REMY**

**Conseillère d'orientation psychologue : Catherine DOUTHE**

**44, rue Dussoubs 75002 Paris - Tél : 01 42 36 94 59**

**ASSOCIATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT****Foyer Socio-Educatif**

Il organise des activités sur les temps d'intercours ou de déjeuner. Au collège les parents bénévoles peuvent s'y impliquer. Les activités proposées cette année pour le collège : ciné-club, chorale, gravure, théâtre, échec, customisation. Au lycée, les élèves gèrent eux-mêmes le Foyer. Depuis plusieurs années l'atelier "théâtre" est très apprécié.

**Association sportive**

Elle propose des activités sportives organisées par les professeurs d'EPS en dehors des heures de cours le midi et le mercredi après midi. Une réunion sera organisée en début d'année : nous vous conseillons d'y participer !



**Les congés  
scolaires  
2009-2010**

**Toussaint**

du samedi  
24-10-09  
au jeudi  
05-11-09

**Noël**

du samedi  
19-12-09  
au lundi  
04-01-10

**Hiver**

du samedi  
20-02-10  
au lundi  
08-03-10

**Printemps**

du samedi  
17-04-10  
au lundi  
03-05-10

**VOTRE ENFANT ENTRE AU COLLÈGE CHARLEMAGNE... CE QU'IL FAUT SAVOIR****Un collège pas comme les autres**

Situé au cœur de Paris dans un bâtiment ancien et agréable, rénové entre 1992 et 1994, le collège Charlemagne fait partie d'une cité scolaire renommée.

Le collège accueille de nombreux élèves issus de milieux favorisés dont deux fois plus d'enfants de cadres supérieurs et professions libérales que la moyenne parisienne.

Beaucoup d'élèves bénéficient d'une dérogation ou d'adresse de complaisance.

Il y a deux fois moins d'élèves en retard scolaire que la moyenne nationale et trois fois moins que la moyenne parisienne.

Ce recrutement particulier explique en partie les bons résultats au Brevet des collèges, assortis d'orientations en seconde générale et technologique, supérieures aux moyennes nationale et parisienne. Ces élèves sont encadrés par des équipes pédagogiques qui s'est rajeunie ces trois dernières années.

On y dispense un enseignement scolaire traditionnel, peu porté aux innovations pédagogiques mais répondant à une demande de parents exigeants pour la réussite de leurs enfants dans les filières classiques.

Pour autant, le collège doit obéir aux besoins du "collège unique" et assurer la meilleure réussite de tous les élèves, ce qui est loin d'être simple, et pas toujours garanti. Ainsi, les élèves mal à l'aise dans le moule d'une culture scolaire élitiste peuvent baisser les bras.

**Des solutions : le rééquilibrage des effectifs dans le centre de Paris**

Jusqu'en 2006, l'effectif était réparti sur cinq classes par niveau (soit 20 classes de 29 à 30 élèves). Étant donné la baisse de la démographie familiale dans le centre de Paris et le caractère attractif de la cité scolaire Charlemagne, les places vacantes ont été chaque année davantage occupées par des élèves hors-secteur (un quart des effectifs) au détriment des autres collèges du centre de Paris qui, eux, ont fermé des classes.

Cette situation, néfaste pour ces collèges, handicape également les élèves du collège Charlemagne. Ils étouffent dans un espace mal adapté à ce nombre : classes surchargées, cour exigüe, queues interminables à la cantine, CDI minuscule, toilettes en

nombre insuffisant, pas de salle pour installer des casiers pour des livres ou des cartables, pas de salle pour un foyer socio-éducatif, pas de préau abrité de la pluie... Nos enfants payent le prix !

**Les effectifs de Charlemagne, un enjeu pour le centre de Paris**

Pour toutes ces raisons, en 2006 la FCPE Charlemagne avait soutenu un projet de redistribution des effectifs : suppression d'une classe de 6<sup>e</sup> à Charlemagne et ouverture de deux classes de 6<sup>e</sup> aux collèges Couperin et V. Hugo. Le rectorat a décidé en 2007 de revenir sur cette redistribution et a rouvert une classe de 6<sup>e</sup> à Charlemagne. Les problèmes d'exiguïté des locaux restent entiers. Aussi notre équipe s'engage au côté du Proviseur et des collectivités territoriales pour rechercher des solutions : réfection de locaux inutilisés (ancienne bibliothèque des Jésuites), recherche de locaux où transférer les classes prépa... un travail de longue haleine.

## VOTRE ENFANT ENTRE EN 6<sup>e</sup>

Si cette classe est dénommée "classe d'adaptation" c'est bien parce qu'elle constitue l'étape au cours de laquelle l'élève apprend progressivement à maîtriser les outils et modes de fonctionnement du collège, constituant un pas de plus vers l'autonomie : dix professeurs, avec des pédagogies et des personnalités différentes au lieu de la petite équipe resserrée du primaire...

Il faut se repérer, connaître les changements de salle, dominer son emploi du temps et apprendre à faire seul son cartable avec tout le nécessaire chaque jour mais sans le superflu (c'est déjà bien lourd).

Il est vivement conseillé de regarder très régulièrement le carnet de correspondance qui est le lien principal de communication avec le collège (absences, notes de l'enfant, demande de rendez-vous..).

Un entretien individuel parent-professeurs a lieu à la fin du premier trimestre, c'est le seul de l'année. C'est un parcours informatif auquel il faut participer, mais qui demande une réelle patience dans l'attente.

Ainsi la FCPE a proposé une liste devant chaque classe avec inscription d'ordre d'arrivée des parents ainsi qu'une limitation de temps afin que

chaque parent puisse avoir la possibilité de rencontrer plusieurs enseignants, ces deux points ont été soumis à l'équipe pédagogique lors du conseil d'administration.

Depuis deux ans, l'évaluation nationale des 6<sup>e</sup> a chuté notamment en français. Cependant celle-ci se maintient au dessus de la moyenne académique. En 2007-08, 16 redoublements sur 140 élèves de 6<sup>e</sup> ont été prononcés. Devant ces nouvelles données, le collège a demandé au rectorat une aide pour les enfants en difficulté. De même il y aura une mise en place de conventions avec différents milieux associatifs tels que l'entraide amicale scolaire, l'AFEV et Socrate.

Grâce à la charte des emplois du temps mise en place à la rentrée 2008, vos enfants bénéficient d'horaires adaptés à leur âge : 8h30-11h30/ 13h00-16h00, soit au maximum 6 heures de cours journaliers, avec cours le mercredi matin et pas le samedi matin.

Cette année vont être maintenues les deux heures d'aide au travail personnel de 6<sup>e</sup> (une heure d'encadrement par le professeur principal, l'autre heure par le professeur de français).

Il y a un dédoublement des heures d'enseignement de SVT ainsi que de la Technologie ce qui permet aux enfants d'être en demi-groupes.

**Un accompagnement scolaire a été initié l'année dernière par la Mairie du 4<sup>e</sup> au Centre d'animation du Pôle Simon Lefranc ouvert aux collégiens de 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> le jeudi à partir de 16h45. Il serait intéressant d'établir pour l'année 2009-2010 une convention tripartite (collège, enfant et le centre d'animation)**

## VOTRE ENFANT ENTRE EN 5<sup>e</sup>

L'année de la 5<sup>e</sup> est celle où l'on consolide tous les acquis en les approfondissant ; c'est le moment ou jamais de rattraper d'éventuelles lacunes et de tester l'apprentissage du latin. Cette option prend 2 heures sur l'emploi du temps et charge notablement le travail des enfants à la maison, pourtant il peut paraître souhaitable de s'initier à une matière intéressante pour la culture générale qu'il sera toujours possible d'abandonner après la fin de l'année si l'élève n'est pas motivé. C'est une option essentielle aux élèves qui se destineront aux études littéraires.

Il y a dédoublement des heures d'enseignement de Sciences de la vie et de la Terre et de la Technologie ainsi qu'une heure supplémentaire en français.

Une autre matière commence : la physique-chimie. Dans le courant de l'année vous sera proposée une réunion pour le choix de la 2<sup>e</sup> langue en 4<sup>e</sup> : allemand, anglais, espagnol ou russe. Allez-y, c'est vraiment utile. Attention aux élèves "un peu justes" qui choisissent le russe : ils auront du mal à trouver un lycée d'accueil à proximité ou devront changer de 2<sup>e</sup> langue en classe de seconde !

## VOTRE ENFANT ENTRE EN 4<sup>e</sup>

Les élèves, qui ont toujours cours le mercredi matin, travailleront désormais un samedi matin sur deux.

La classe de 4<sup>e</sup> est réputée difficile, le rythme des apprentissages s'accroissant et le programme comportant beaucoup de nouvelles acquisitions, il est donc important de prendre un bon départ.

Enfin, on vous demandera en fin d'année quelles options vous souhaitez en troisième : latin, grec Cette année l'option découverte professionnelle (3 h) et des heures de latin (3 h réparties sur toutes les niveaux de classes sur l'année) sont supprimées en raison de la diminution de la dotation horaire globale. Une motion a

été proposée au conseil d'administration relative à cette diminution de moyens par le rectorat

alors que le nombre d'élèves est en augmentation ce qui détériore les conditions d'enseignements. D'ailleurs en début d'année on a frôlé la perte du dédoublement en SVT et en sciences physiques car la baisse de la DHG devait être supérieure à celle obtenue par le proviseur par la suite.

Dans le cas où vous visez une orientation professionnelle en fin de 3<sup>e</sup>, vous pour-

rez opter pour une option découverte professionnelle). Vous aurez alors à établir un dossier pour une affectation dans l'établissement choisi : il faut y réfléchir assez tôt !

**Attention : les options latin ou grec, ou encore le choix du russe en LV2, représentent une charge de travail lourde pour les élèves et il paraît déraisonnable d'y contraindre un enfant peu motivé ou déjà en peine dans les matières du tronc commun. En pareil cas, les conséquences observées sur les élèves sont généralement néfastes.**

## Redoublement et commissions d'appel

**A la fin du 3<sup>e</sup> trimestre, des redoublements peuvent être prononcés par le conseil de classe. S'ils sont avalisés par le proviseur, les parents sont contactés par la principale du collège qui leur indique qu'ils peuvent faire appel de cette décision et leur communique les lieux et dates des commissions d'appel, ainsi que les numéros de téléphone des représentants des fédérations de parents d'élèves qui siègent dans ces commissions. N'hésitez pas à les joindre : spécialement formés à cette tâche, ils seront de bon conseil.**

## VOTRE ENFANT ENTRE EN 3<sup>e</sup>

C'est une année d'orientation et les notes des deux premiers trimestres vont être particulièrement importantes : pas question de se laisser vivre en début d'année ! Vérifiez les notes dans le carnet de correspondance rapidement et régulièrement. La direction de l'établissement met en place un système de saisie informatique des notes en continu par les professeurs, qui sera accessible par Internet et qui vous permettra d'assurer ce suivi de vos enfants. Il faut intervenir et rencontrer les professeurs dès que des difficultés apparaissent.

Avec la dernière année de collège se pro-

file l'horizon du premier examen national : le Diplôme National du Brevet (DNB). Il n'est pas obligatoire pour passer en seconde mais il constitue le premier palier de diplôme, important pour les élèves qui quittent l'enseignement obligatoire pour le monde du travail et nécessaire pour certains concours de la fonction publique.

Dans un but de revalorisation de ce diplôme, le conseil de classe du 3<sup>e</sup> trimestre émettra un avis très favorable, favorable ou demandera à l'élève de faire ses preuves. Cet avis permettra, le cas échéant, de donner ou non les points qui manquent pour l'obtention du diplôme. ●●●●●

## L'orientation en fin de 3<sup>e</sup> : un premier casse-tête

Vos vœux d'orientation seront discutés en conseil de classe du 2<sup>e</sup> trimestre et décidés au conseil de classe du 3<sup>e</sup> trimestre :

- passage en 2<sup>nd</sup>e générale et technologique
- passage en 2<sup>nd</sup>e technique ou professionnelle
- voie professionnelle (apprentissage, etc.)
- redoublement.

Le proviseur, qui préside le conseil se prononcera alors :

- soit le vœu de l'élève et la décision du conseil sont identiques, auquel cas l'orientation est acquise,
- soit le vœu et la décision du conseil sont différents: les familles devront alors prendre contact,

dès le lendemain, avec le proviseur, pour déterminer ensemble les suites à donner (acceptation de la décision du conseil de classe, ou commission d'appel en cas de désaccord). La décision finale d'affectation relève de l'inspecteur d'académie.

Pour toute difficulté ou question sur les orientations et les affectations en seconde, n'hésitez pas à contacter le professeur principal, la principale du collège ou le proviseur dès que possible, ainsi que la conseillère d'orientation : durant l'année scolaire, celle-ci passera dans toutes les classes de 3<sup>e</sup> expliquer sa fonction et indiquer ses disponibilités pour recevoir les familles.

### Nos conseils

Pour les enseignements particuliers (par exemple préparant aux écoles d'art, ou à des voies professionnelles) il est important de prendre contact avec le futur établissement tôt dans l'année et de se renseigner pour les journées portes ouvertes. Nous avons demandé que la réunion d'information sur l'orientation, proposée par le proviseur aux parents, ait lieu au cours du premier trimestre. Mais celui-ci estime que, en raison d'un état d'esprit particulier aux parents de Charlemagne qui n'acceptent la voie professionnelle que lorsqu'ils sont acculés à la réalité des notes de fin d'année, ce dispositif serait vain.

La réunion a donc lieu dans le courant du mois de mars.

## Les affectations pour la classe de 2<sup>nd</sup>e : un deuxième casse-tête

### 1 - Formuler 6 vœux dont 4 obligatoires

Pour cette rentrée 2009, l'Académie a appliqué le système informatisé d'affectation des élèves (AFFELNET) mis en place l'an dernier. Cette procédure « informatisée » est précédée d'une procédure « manuelle » pour les lycées à recrutement national (Henri IV, Louis Le Grand) et pour ceux à filières artistiques (danse, musique...) ou sportive. Les sections européennes sont intégrées depuis cette année dans la procédure informatisée. Les élèves doivent formuler 6 vœux dans 6 établissements différents (1 vœu = 1 établissement + 2 options de détermination), avec obligation de choisir au moins 4 établissements. Les langues indiquées sont prises en compte pour l'affectation. Les options de détermination sont inscrites sur la feuille de vœux, mais ne sont pas prises en compte pour l'affectation. Les établissements ajustent par la suite les groupes

d'élèves dans les enseignements de détermination et d'options après les inscriptions des familles dans le lycée qui leur a été affecté. Le dossier des vœux est remis courant avril aux parents et une copie du dossier rempli leur est ensuite transmise pour signature de manière à attester de la bonne saisie des vœux.

### Nos conseils

- Demander l'avis du professeur principal et, le cas échéant, du proviseur, pour discuter de la probabilité d'obtenir les lycées demandés en fonction des notes de votre enfant
- Vérifier que les langues vivantes sont bien dispensées dans les lycées demandés
- Hiérarchiser les vœux d'une manière précise, car le premier vœu, s'il s'agit d'un lycée du district, bénéficie de deux bonifications importantes
- Formuler les 4 vœux obligatoires dans le district pour avoir de meilleures chances de les obtenir : il y a en effet une prime au district
- Si vous demandez un lycée à enseignements rares (section européenne ou internationales,

horaires aménagés), indiquez-le en premier vœu. Cette hiérarchie des vœux est importante, car il n'y a pas de possibilité de révision d'affectation lorsque vous obtenez l'un des six vœux

### 2 - Les critères d'affectation

Les vœux de l'ensemble des élèves sont classés par AFFELNET en fonction de critères qui donnent lieu à l'attribution de points. Les vœux des élèves sont satisfaits dans l'ordre de ce classement jusqu'à ce que l'effectif limite de l'établissement soit atteint. Les vœux ayant le plus de points sont donc les premiers servis.

Les critères donnant lieu à l'attribution de points sont précisés ci-dessous. Nous vous indiquons le barème de points correspondant à chaque critère en 2009.

- Moyenne de toutes les notes du contrôle continu, y compris celle de vie scolaire et celles obtenues au brevet blanc = 700 points. La moyenne générale est « lissée » en fonction de l'origine de l'établissement de l'élève. Le « lissage » permet de corriger les moyennes d'un collège selon l'écart constaté entre les résultats du contrôle continu et les résultats obtenus au brevet de l'année antérieure. A Charlemagne, le « lissage » a été de + 0,3 point sur 20 cette année.

- Proximité : localisation d'un lycée dans le district (ici, district Est : 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>) du domicile du parent premier responsable) = 400 points
- Situation d'élève boursier ou handicapé = 200 points
- Bonification sur le premier vœu = 150 points
- Frère ou sœur dans le lycée demandé en premier vœu = 50 points

Le tout est calculé sur 1500 points

L'affectation informatisée est menée sur un premier tour intégrant les sections européennes (notes en langue vivante affectées d'un coefficient). Les élèves

n'ayant pas été affectés lors de ce premier tour sont invités, lors d'un deuxième tour, à faire de nouveaux vœux en tenant compte des places restant dans les établissements. Nous rappelons qu'aucun recours n'est possible si l'élève est affecté sur l'un de ses six vœux.

### Nos conseils

Les critères essentiels pour le choix d'un établissement sont la moyenne obtenue par le collégien (700 points sur 1500) et le district (400). Il faut donc être très réaliste sur les chances de son enfant d'intégrer l'établissement choisi en 1<sup>er</sup> vœu car lui seul donnera lieu à bonification de proximité plus à bonification 1<sup>er</sup> vœu (400 + 150 = 550 points). IL est nécessaire d'étudier très attentivement un 2<sup>e</sup> choix « de repli », certains établissements très demandés faisant « le plein » dès les premiers vœux. L'avis du professeur principal doit être pris en compte.

Les élèves souhaitant intégrer des lycées à recrutement particulier doivent remplir les dossiers informatisés pour éviter de se retrouver sans affectation dans le cas d'un refus.

### L'enseignement en classe de 2<sup>nd</sup>e

Il est composé

- d'un tronc commun obligatoire : français (4h30), LV1 (3h), histoire/géographie/instruction civique (4h), maths (4h), physique/chimie (3h30), SVT (2h) et EPS (2h)
- de 2 enseignements de détermination (17 spécialités au choix)
- d'1 option facultative.

Les enseignements de détermination, nombreux, peuvent être consultés lycée par lycée, sur la brochure ONISEP qui vous sera distribuée vers le mois de mars. Les élèves ayant choisi une LV3 non enseignée dans l'établissement demandé, peuvent suivre les cours en langue inter-établissement (LIE).



## LA VIE SCOLAIRE AU COLLEGE CHARLEMAGNE

### L'éducation des élèves à la citoyenneté... l'affaire de tous

Les années du collège sont celles où les élèves vont devenir des adolescents, souvent en s'opposant aux adultes de leur entourage, en testant les limites et les règles qu'ils acceptaient jusqu'alors, en découvrant d'autres centres d'intérêt parfois au détriment du travail scolaire. Autant dire que les relations des élèves entre eux, avec les enseignants ou avec leurs parents ne sont pas toujours simples et apaisées.

La FCPE s'inquiète des difficultés de relations entre certains élèves et certains enseignants dans les deux sens : incivilités d'une partie des élèves, durcissement de l'attitude de certains membres de la communauté éducative, de l'autre, une gestion disciplinaire qui occupe nombre d'heures du personnel encadrant, mais qui n'est pas toujours comprise, et dont on pourrait améliorer le consensus par une réflexion collective et des échanges informels.

Au Conseil d'administration, nous soutenons toutes les mesures d'accompagnement de nos adolescents vers une position adulte :

- le tutorat entre élèves (les plus âgés aidant les plus jeunes) ;

- les activités du Foyer socio-éducatif ;
- Nous sommes opposés à la note de vie scolaire qui, dans sa forme actuelle, est plutôt source de confusion et d'incompréhension pour les élèves. Dans le même temps, nous souhaitons réfléchir à l'harmonisation des comportements pédagogiques et des sanctions.

- Amélioration de la communication avec les familles (carnets de correspondance, réunions parents professeurs, médiations entre familles et enseignants...)

- Une meilleure définition de la mission des professeurs principaux à qui le collège attribue une partie notable de sa dotation horaire en heures de "vie de classe" ; assistance active de ceux-ci par nos délégués, favorisée par des rencontres avant les conseils de classe.

- les actions d'éducation pour la santé qui permettent aux élèves d'acquérir des connaissances et des compétences à "faire face", à faire des choix, à entrer en relation avec les autres, à renforcer son estime de soi.

Les chantiers ne manquent pas pour les parents qui veulent s'investir pour améliorer la vie et la scolarité des collégiens, et plus globalement peser sur les évolutions de l'enseignement dans notre pays.

## LES PROPOSITIONS DE LA FCPE AU CESC

La FCPE a proposé au CESC (Comité d'éducation de la santé et de la citoyenneté, présidé par le chef d'établissement et auquel participent les représentants de parents d'élèves) qui se réunissait pour la deuxième fois, les actions suivantes :

- des formations en direction de la sécurisation et de la responsabilisation des élèves face à la gestion et l'utilisation des technologies nouvelles (le numérique et le net)

- des actions d'information et d'initiation à la citoyenneté par l'invitation d'associations agréées par le rectorat proposant une formation au droit vivant, basée sur la résolution de cas pratiques mettant en scène les droits et obligations de chacun.

- La participation des élèves à des actions d'entraide et la solidarité.

Le CESC a retenu le principe de ces différentes propositions et a reconduit pour l'année 2008-2009, les mesures de prévention réalisées par le collège au cours de l'année passée et construites autour de trois axes.

- La prévention des violences et du racket en classe de 5<sup>e</sup> pilotées par la police.

- La sécurité routière en classes de 5<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

- La santé : - visite médicale de dépistage par l'infirmière en 6<sup>e</sup> - prévention sur le tabac en 6<sup>e</sup> - prévention sur l'alcool en 5<sup>e</sup> - information sur la contraception en 4<sup>e</sup> - séances d'information sur les produits toxiques en 3<sup>e</sup>.

### Les conseils de discipline

Cette année il n'y a pas eu de conseil de discipline. C'est une épreuve pour les parents et un moment difficile à vivre pour la famille. Des représentants des parents d'élève y siègent.

Si les membres d'un conseil de discipline ne sont ni accusateurs, ni défenseurs, la FCPE informe les parents qui le souhaitent sur la procédure et les soutient pour être préparés à ce conseil. Prendre contact auprès de votre représentant.

### Place des parents dans l'établissement

Les parents sont les premiers acteurs de la coéducation qui se définit comme une démarche d'éducation partagée entre les familles et l'école.

Le chef d'établissement a souhaité soumettre les élèves au "Questionnaire Santé" de la CPAM (lycée et collège) proposé par M. Munoz : ce questionnaire destiné aux élèves, anonyme et annoncé comme confidentiel, sera saisi sur réseau Internet par chaque élève au sein de sa classe, sous la direction d'un adulte.

Bien que favorables à la prévention en général, nous nous sommes sentis réticents devant le manque de garanties en matière de confidentialité, sceptiques sur la fiabilité des réponses des élèves, et dubitatifs sur l'utilité de ce questionnaire pour la mise en place d'opérations ciblées de prévention, voire sur les effets à escompter de ces opérations de prévention dont il reste à savoir qui et comment

elles seront proposées. La position du conseil local a donc été de conditionner son vote favorable sur le projet (en CA) à un accord individuel du responsable légal de chaque enfant après information éclairée du ce parent (avec accès aisé, donc, au contenu intégral du questionnaire)

Une autorisation parentale sera demandée avant que les collégiens ne répondent à l'enquête, ceci a été acté en conseil d'administration.

La FCPE a également fait des propositions sur le Poids des cartables (voir page suivante).

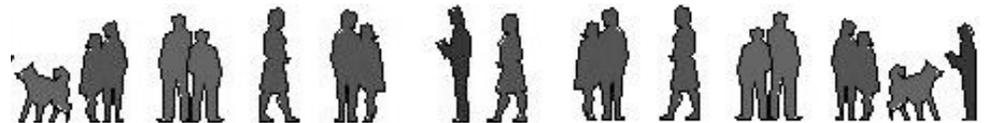
Il faudrait l'année prochaine

- améliorer la procédure du CESC à l'égard du CA.
- mobiliser les enseignants

- élargir la citoyenneté (conseil de la jeunesse à la Mairie du 4<sup>e</sup>)

- redemander pour la troisième année consécutive l'intervention de professionnels pour une information sur l'utilisation des nouvelles technologies, tant sur le volet prévention et mise en garde contre les dangers potentiels que sur les responsabilités encourues : injures et diffamations, happy slapping, diffusion, téléchargement, etc.

Des jeunes filles se sont plaintes cette année d'attitudes et de propos sexistes de la part des jeunes garçons, et il convient de réfléchir à une intervention spécifique sur cette question mais également plus générale sur le respect de l'autre et de sa différence.



## FORUM DES METIERS : UN GRAND SUCCES

Un forum d'information sur les métiers et les filières professionnelles s'est tenu le 12 février 2009 au Palais de la Bourse.

Cette manifestation destinée aux élèves des classes de 3<sup>e</sup> a été organisée par les conseils locaux Bérenger, Victor Hugo, Couperin, Montgolfier, JB Poquelin, ainsi que le conseil local Charlemagne, le Centre d'information et d'orientation (CIO). Les chefs d'établissements des collèges

concernés s'y sont associés ainsi que le maire du 2<sup>e</sup> arrondissement.

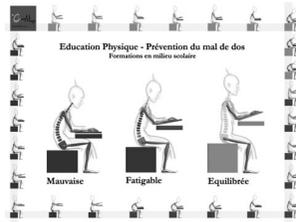
Elle a remporté un vif succès auprès des élèves. Des stands par métier y étaient présentés, certains tenus par des corporations, beaucoup d'autres par des parents venus parler avec passion de leur métier.

Actuellement nous ignorons s'il sera reconduit l'année prochaine.

## POIDS DES CARTABLES... UNE INTERVENTION TENACE DES PARENTS, DES AMÉLIORATIONS RÉELLES MAIS TÊNUES.

Depuis plusieurs années, la FCPE Charlemagne agit pour une diminution du poids des cartables.

Cette action s'est trouvée renforcée, dès la rentrée 2008/2009, par la création d'un groupe de travail dédié à cette problématique, qui travaille en étroite collaboration avec l'action nationale "M'ton Dos" (soutenu par la FPCE, "Grandir en France", et le SNMKR, syndicat des kinésithérapeutes).



le quotidien et les contraintes de la matière prennent parfois le dessus. L'intervention en conseil de classe – parfois illustré par le simple fait de faire soulever un cartable – était un moyen efficace pour remettre la problématique du poids du cartable au premier plan, et de rappeler qu'il s'agit d'une problématique qui dépasse l'individu pour devenir un problème de santé publique.

### A l'actif de ce groupe de travail

- - En début d'année, une action questionnaire, pour faire un état des lieux auprès des délégués de parents, afin d'évaluer la réalité du problème au sein de l'établissement. L'année 2007/2008 avait en effet connu la grande action nationale de pesée des cartables, qui a prouvé le surpoids inadmissible porté tous les jours par nos enfants (à titre d'exemple 6,5 kg pour des élèves de 35 kg, au lieu des 3,5 kg – 10 % du poids corporel maximum – préconisés par le Ministère). Il fallait réactualiser le constat. En nous concentrant sur Charlemagne, nous avons ainsi pu prendre la mesure du décalage entre les recommandations du Proviseur concernant la liste des fournitures et la réalité dans les différentes matières ; et nous avons aussi pu apprécier dans quelle mesure ce sujet est important pour les parents.

Pour rappel les préconisations :

- Pas de cahier de plus de 100 pages ; utiliser de petits cahiers renouvelables plutôt qu'un grand,
- Privilégier des formats petits par rapport aux grands formats,
- Si un classeur est exigé, utiliser toujours un classeur souple.

*Vous êtes en droit de refuser une demande de matériel qui ne correspond pas à ces critères !*

- Une intervention des délégués FPCE (souvent avec le soutien des délégués PEEP) lors des conseils de classe du premier trimestre, afin de sensibiliser tous les enseignants. Bien entendu, certains enseignants sont déjà particulièrement sensibilisés, et tous sont conscients de ce problème. Cependant,

- Un rapprochement avec l'administration (CPE, infirmière, intendante...) et les enseignants, et l'instauration d'un dialogue, pour trouver des solutions réalisables et aussi financièrement viables. Nous avons entre autre obtenu l'inventaire des moyens numériques existants au collège (vidéo-projecteurs...), une base nécessaire pour réfléchir à l'optimisation de leur utilisation dans l'intérêt des enfants. Nous avons ainsi pu intervenir lors des conseils d'enseignement fin Juin, qui réunit les enseignants coordonnateurs par matière, pour exposer les besoins, et avancer ensemble.

- Des actions de communication, telle que l'affichage dans l'ensemble du collège de posters éducatifs sur les bonnes habitudes posturales, ou l'incitation faite aux parents de participer à la quinzaine de dépistage gratuite auprès des kinésithérapeutes (actions menées avec M'tonDos).

**Au final : Des avancées, surtout en ce qui concerne l'instauration d'un dialogue et la communication.**

Aspect qui devrait se trouver renforcé par l'organisation, dès la rentrée, d'une grande réunion consacrée au mal de dos, avec intervenants professionnels, et qui s'adressera tant aux parents qu'aux enseignants. Cependant, beaucoup reste à faire, surtout en ce qui concerne à court terme, l'acquisition des demi-séries de livres pour éviter leur transport quotidien, et à moyen terme, l'utilisation de supports numériques (surtout vidéo projecteurs). Il est indispensable de continuer la mobilisation pour que les actions mises en place cette année portent leurs fruits.

## PARENT D'ÉLÈVE... UN RÔLE DIFFICILE.

Qui ne s'est pas senti pris au dépourvu face à une mauvaise note, un enfant qui se plaint d'un professeur, des notations très sévères, un absentéisme récurrent, un programme non fait ou des contrôles rares... ?

Ces questions que vous vous posez, d'autres parents se les posent certainement. Cette hésitation que vous avez à aller voir le professeur (d'autant que votre enfant y est souvent opposé), d'autres parents la rencontrent aussi. Un des rôles de l'association de parents d'élèves est justement de permettre aux parents d'échanger aussi bien sur des situations individuelles que sur des problèmes de classe, de réfléchir ensemble à des propositions constructives, de rencontrer les membres de la communauté scolaire pour progresser ensemble

La FCPE travaille à valoriser le rôle et la place des parents, mais pas seulement en siégeant dans les conseils d'administration ou dans les conseils de classe. Nous souhaitons avoir l'information la plus complète, y compris lorsqu'elle touche aux questions de programmes et de méthodes et sur l'enseignement dispensé aux élèves. En relation avec la nouvelle direction de la cité scolaire depuis deux ans, nous sommes de plus en plus associés à la résolution des difficultés, seule façon d'éviter les situations conflictuelles. Ainsi nous siégeons dans les commissions de vie scolaire et avons à plusieurs reprises servi de médiateurs dans les classes. Pour cela nous avons besoin de **tous** les parents : c'est à partir de vos témoignages que

nous pouvons analyser une situation et agir. Dans une classe, les parents délégués sont les interlocuteurs et les coordonnateurs des parents. Ils peuvent servir d'intermédiaire avec un professeur ou l'ensemble de la communauté éducative.

Quand une question concerne plusieurs classes (professeur absent non remplacé, difficultés relationnelles...), les délégués de niveau prennent le relais, en lien avec la direction, pour essayer de trouver des solutions.

A Charlemagne, des progrès peuvent être réalisés dans l'information des parents sur le travail et les résultats scolaires : meilleure utilisation du carnet de correspondance, réunions parents-professeurs, réunions professeurs principaux/ délégués de classe...



Force de proposition, les représentants de parents d'élèves souhaitent être associés aux décisions, y compris

pour la résolution des problèmes d'indiscipline : rencontres régulières avec les CPE et les professeurs principaux, et pourquoi pas mise en place d'un conseil de vie scolaire ?

L'information entre les parents doit circuler vite et mieux : les délégués de classe et de niveau y gagneront en efficacité et nous éviterons le « pourrissement » de situations pénibles. Donnez vos coordonnées aux parents délégués, prenez contact régulièrement, et mieux encore... rejoignez votre association.

**Ensemble, c'est déjà moins difficile d'être parent d'élève !**

## LE FONCTIONNEMENT DE LA FCPE CHARLEMAGNE

### Réunions du bureau et des délégués de niveau

Elles ont lieu régulièrement, environ une fois par mois, ainsi qu'avant chaque réunion du Conseil d'administration. C'est l'occasion d'un échange d'informations et d'expériences. C'est le lieu de la concertation sur les points que la FCPE souhaite voir abordés lors des Conseils d'administration.

### Réunions de niveau

Elles sont organisées par les délégués de niveau et sont ouvertes à tous les parents du niveau. Elles ont lieu au moins une fois par trimestre, avant les conseils de classe.

Elles permettent de savoir si un problème est particulier à une classe ou bien concerne l'ensemble des classes d'un niveau.

Les réunions offrent à chacun la possibilité de s'exprimer, d'échanger et de recevoir l'avis des personnes présentes sur les cas exposés.

### Assemblées générales

Elles sont ouvertes à tous les adhérents FCPE et ont lieu deux fois par an. Elles permettent des exposés sur des sujets d'actualité, suivis de débats entre les adhérents ainsi que les votes

statutaires (élection des membres du bureau), et les délégations (parents délégués aux Conseils d'Administration).

### Comment contacter votre délégué de classe ou de niveau ?

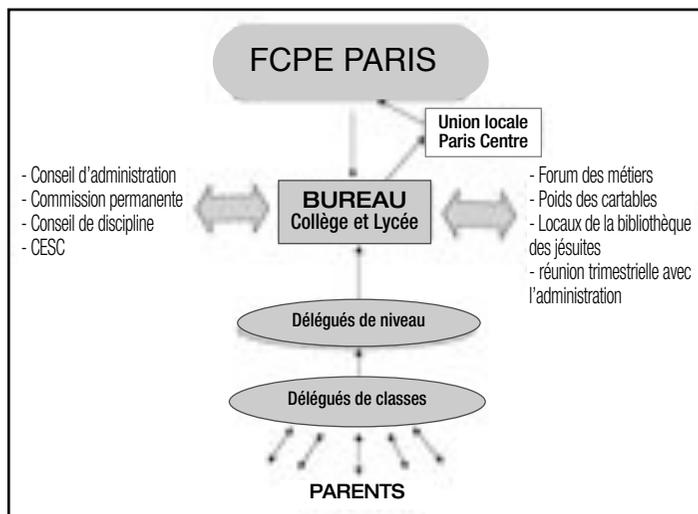
Vous pouvez prendre contact avec eux par téléphone ou par mail. Leurs coordonnées sont indiquées en dernière page de cette brochure. Quel que soit le problème, n'attendez pas pour le signaler. Vous apprendrez peut-être en cette occasion que vous n'êtes pas seul(e) dans votre cas... et les problèmes se résolvent toujours mieux à plusieurs.

Chaque trimestre, le délégué FCPE de votre classe vous contactera (par téléphone ou via un petit questionnaire confié à votre enfant) pour pouvoir vous représenter le mieux possible lors du Conseil de classe.

### Comment savoir quand et où ont lieu les réunions et les assemblées ?

En consultant le site web de la FCPE Charlemagne : <http://fcpecharlemag.free.fr>

Le président du conseil local Charlemagne rappelle régulièrement les dates de réunion, par courrier électronique, aux membres du bureau.



## DEVENEZ PARENT DÉLÉGUÉ AU CONSEIL DE CLASSE

Il y a deux délégués titulaires et deux délégués suppléants par classe. Les parents délégués FCPE sont choisis par le Bureau du conseil local Charlemagne parmi les parents qui se proposent en début d'année. Au-delà du formalisme, cela permet durant l'année d'échanger avec un interlocuteur régulier sur les différents points que soulève cette fonction.

**Rôle du parent délégué :** représenter les parents, se faire connaître d'eux, s'assurer que les professeurs et notamment le professeur principal prennent les initiatives nécessaires et en temps voulu quand un problème survient avec un ou des élèves.

**Importance du 1<sup>er</sup> trimestre :** avant le premier conseil de classe, les parents délégués prennent si possible contact avec tous les parents. Ils pourront ainsi **porter leur parole auprès du conseil de classe**. Au premier conseil, il faut être vigilant au sujet des enfants qui risquent d'être en difficulté par la suite et s'assurer que les parents seront vite contactés.

Si des problèmes surgissent, les délégués de classe alertent le **délégué du même niveau**. Celui-ci s'en fait l'écho auprès du Bureau de la FCPE. Il peut ainsi évaluer si ces problèmes ne sont relatifs qu'à une classe ou à plusieurs et le type d'intervention que ceux-ci nécessitent : auprès d'un professeur ou bien de l'administration. L'année passe vite, il faut souvent être réactif à temps.



### Vous souhaitez devenir parent délégué de classe ?

Poser sa candidature : lors de la première réunion des parents, le samedi 5 septembre 2009, un premier recensement des candidats sera fait. Il sera complété lors de l'Assemblée générale des adhérents FCPE qui aura lieu le 19 septembre 2009 à 9h30.

**Il est impératif d'être à jour de sa cotisation pour pouvoir être parent délégué.**

Les parents délégués de classe sont ensuite désignés par le proviseur, sur proposition des associations de parents d'élèves et au prorata des résultats des élections des représentants des parents au Conseil d'administration.

## CE QUE DÉFEND LA FCPE

### Une école laïque

L'école de la République est une école laïque, où tous les enfants et les jeunes, quelles que soient leurs origines, leurs convictions religieuses ou philosophiques, apprennent à vivre et travailler ensemble.

Selon la FCPE, la laïcité fait le pari de la paix et de l'émancipation par la connaissance et la reconnaissance mutuelle des différences : refus de la violence, respect des droits de l'enfant, de la personne humaine en général et de la femme en particulier, lutte contre tous les racismes et les discriminations sexuelles, lutte contre les communautarismes.

### L'égalité des chances

La gratuité : elle ne saurait être assimilée à une quelconque mesure d'aide sociale. Pour la FCPE, elle répond au principe constitutionnel qui donne accès à tous au service public d'éducation.

La qualité de l'enseignement doit être assurée pour tous grâce à des moyens adaptés aux besoins de chaque établissement : soutien scolaire, dédoublement de classes, prise en charge des enfants en difficulté. L'assurance doit être donnée aux élèves de recevoir tous les enseignements prévus au programme (remplacement des professeurs absents, dotation horaire globale suffisante).

### L'harmonie des rythmes scolaires et du temps de l'enfant

Les enfants sont des personnes et ont leurs rythmes propres, qu'il faut respecter dans une

harmonisation entre temps familial, temps scolaire, temps périscolaire, temps libre.

Pour la FCPE, tout projet d'aménagement du temps scolaire doit tenir compte en premier lieu de l'intérêt de l'enfant.

### La santé

La santé des jeunes constitue un enjeu d'importance pour la société et aussi bien sûr pour l'école. Elle influe sur les apprentissages et la réussite scolaire. Si la responsabilité première en matière de santé des jeunes relève des familles, l'école a aussi un rôle à jouer, notamment en matière d'éducation : la FCPE souhaite que l'on incite davantage les jeunes à se préoccuper de leur santé.

### Les droits des parents

Pour la FCPE il s'agit :

- du droit de savoir, de comprendre ;
  - du droit de donner son point de vue directement ou par l'intermédiaire des représentants élus selon les cas ;
  - du droit de dénoncer éventuellement ce qui ne va pas ;
  - du droit d'être reconnu, respecté et ce, quel que soit son milieu social.
- Malgré la loi, malgré les décrets ou circulaires, l'institution scolaire a encore bien des difficultés à accepter que les parents jouent pleinement leur rôle dans les différentes instances : Conseil d'administration, Conseil de classe.

La FCPE informe, conseille, soutient les parents, les aide à faire respecter leurs droits tout en leur rappelant leurs devoirs.



## DEVENEZ PARENT DÉLÉGUÉ AU C.A.

Au collège, six parents élus siègent au Conseil d'administration.

Au lycée, ce sont cinq parents élus.

Tous les parents (père et mère) sont électeurs.

**Les élections auront lieu en octobre 2009.** Il est important de participer pour accroître le rôle des parents dans la vie de l'établissement. N'oubliez pas de voter ! La représentation des fédérations de parents d'élèves, tant au Conseil d'administration et Conseil de discipline qu'aux conseils de classe, se fait au prorata de leur nombre de voix.

L'année dernière, la FCPE a obtenu, grâce à vos votes, 4 sièges sur 6 au collège et 3 sièges sur 5 au lycée. La confection de la liste FCPE aura lieu lors de l'Assemblée générale de la rentrée.

Le Conseil d'administration est une instance importante pour la qualité de la vie scolaire, qui se réunit au minimum une fois par trimestre et où sont débattus et votés :

- le budget,
- la répartition de la dotation horaire globale,
- le règlement intérieur,
- les événements de l'établissement et leur organisation,
- les voyages scolaires...

Les séances sont précédées quelquefois d'une Commission permanente où siègent les membres du conseil d'administration en nombre restreint. Les représentants de l'association y portent les avis et les décisions des parents FCPE discutés au préalable en bureau de l'association.

Le Conseil d'administration élit en son sein les représentants :

- à la commission permanente,
- au conseil de discipline,
- au conseil de vie lycéenne (dont le rôle est de faire des propositions pour animer le lycée et améliorer la vie des lycéens).

### Vous souhaitez devenir candidat FCPE au Conseil d'administration ?

Les candidats FCPE au Conseil d'administration seront élus par les adhérents FCPE lors de l'Assemblée générale qui, cette année, se tiendra le **samedi 19 septembre 2009 à 9h30 en salle 106**. En général ils font partie du bureau de l'association. La profession de foi, véritable programme de ces candidats, est également élaborée et adoptée par l'Assemblée générale.

**Les élections des parents d'élèves au Conseil d'administration auront lieu en octobre 2009.**

**Les deux parents votent ! Le vote par correspondance est possible !  
N'oubliez pas de voter : vous donnez plus de poids aux représentants des parents !**

**Vos contacts FCPE Collège**

Valérie Grégoire (3<sup>e</sup>) .....tél : 06 60 65 94 03  
 valeriegregoire@hotmail.fr  
 Hugues Massignat (3<sup>e</sup>) .....tél : 01 66 76 68 61  
 hugomass@hotmail.fr  
 Christian Loret (3<sup>e</sup>) .....tél : 01 44 14 45 70  
 loret@iut.univ-paris5.fr  
 Carole Desmarquet (4<sup>e</sup>) .....tél : 06 87 26 01 49  
 cdesmarq@wotan.ens.fr  
 Christophe Vernin (5<sup>e</sup>) .....tél : 06 13 54 15 45  
 christophe@vermin.net

**Un site Internet pour la FCPE Charlemagne:**  
<http://fcpecharlemag.free.fr>

**Vos contacts FCPE Lycée**

Agnès Lainé, Présidente (terminale) .....tél : 01 42 72 51 83 et 06 73 18 28 72  
 agnes.laine@gmail.com  
 Nathalie Harmand (1<sup>re</sup>) .....tél : 06 60 94 55 92 et 01 42 77 71 42  
 nathalie.harmand@club-internet.fr  
 Jean-Jacques Valla (1<sup>re</sup>) .....tél : 06 09 42 77 02  
 jj.valla@wanadoo.fr  
 Laurence Vigier (1<sup>re</sup>) .....tél : 06 85 83 20 20  
 smadja.vigier@yahoo.fr  
 Dominique Petitdemange (2<sup>nd</sup>e) .....tél : 01 42 74 52 45  
 d.petitdemange@senat.fr

**ADHEREZ A LA FCPE**

**A ce journal "la Tribune" est joint un bulletin d'adhésion**

*(à remettre à la loge du gardien à l'intention de la FCPE)*

**L'adhésion est indispensable pour être délégué de parents  
 d'élèves aux conseils de classe.**

**Rejoignez-nous  
 et rendez-vous bientôt aux réunions de rentrée !!**